

COMMISSION NATIONALE DE RÉGULATION DU LOYER

Les nouveaux membres du Conseil d'orientation installés

Les nouveaux membres du Conseil d'orientation de la Commission nationale de régulation du loyer et des locaux à usage d'habitation (Conarel) ont été installés, hier, à Dakar. La rencontre était présidée par le Ministre du Commerce, de la Consommation et des Petites et Moyennes entreprises, Abdou Karim Fofana.



Abdou Karim Fofana, ministre du Commerce, de la Consommation et des Petites et Moyennes entreprises

Les membres du Conseil d'orientation de la Commission nationale de régulation du loyer et des locaux à usage d'habitation (Conarel) ont été officiellement installés, hier. Le Ministre du Commerce, de la Consommation et des Petites et Moyennes entreprises, Abdou Karim Fofana, qui a procédé à leur installation, a rappelé la pertinence de mettre en place cette structure. D'après M. Fofana, l'installation des membres

vient à son heure et va faciliter le travail du Secrétariat exécutif. Ce dernier, dit-il, officialisait depuis l'annonce de la baisse des loyers dans un contexte d'urgence et de nécessité absolues. Le Conseil d'orientation sera désormais le réceptacle des propositions du Secrétariat exécutif. «Le Conseil d'orientation jouera pleinement son rôle en définissant les orientations stratégiques de la Conarel, en supervisant aussi la mise en œuvre

de ses décisions par le Secrétariat exécutif», a expliqué le Ministre. M. Fofana a rappelé que la mission du Conseil d'orientation consiste à ne plus laisser le locataire qui se sent lésé dans une situation de désarroi et d'impuissance. Le bailleur qui pense être dans son droit ne sera plus aussi ignoré. Le Ministre en appelle à l'engagement et à l'implication de tous les membres du Conseil d'orientation de la Conarel.

Le président de la Commission nationale de régulation des loyers, Momar Ndao, dans son intervention, a rappelé toute l'urgence d'apporter des solutions à la question du logement et du loyer, notamment pour les citoyens. Selon lui, l'État a pris toutes les mesures législatives et réglementaires pour permettre au plus grand nombre d'accéder à un logement à des conditions acceptables. M. Ndao a informé que plus de 20 textes ont été pris par l'État de 1966 à 2010. Malheureusement, précise-t-il, toutes ces règles n'ont pas été respectées par 98% des bailleurs.

Massiré DIALLO (Stagiaire)

VISITE DANS LES FOYERS RELIGIEUX DE THIEC